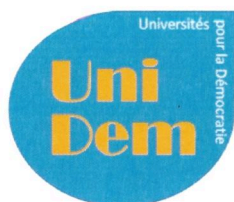


ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE LA RÉFORME DE  
L'ADMINISTRATION ET DE LA  
FONCTION PUBLIQUE



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

CDL-UD(2017)032  
Or. fr

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT  
(COMMISSION DE VENISE)**

en coopération avec

**LE MINISTÈRE DE LA RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET DE LA  
FONCTION PUBLIQUE DU ROYAUME DU MAROC**

**Séminaire régional pour les hauts cadres de l'administration**

**UniDem Med**

**“PRÉVENTION DE LA CORRUPTION ET PROMOTION  
DE L'INTÉGRITÉ DANS LE SERVICE PUBLIC :  
EXPERIENCES PARTAGÉES”**

**Centre International de Conférences  
Skhirat, Maroc**

**25 - 28 septembre 2017**

**L'INTÉGRITÉ, PIERRE ANGULAIRE DE LA RÉFORME DE LA FONCTION  
PUBLIQUE**

par

**Mme Viola PETTAU**

**(Division de la prévention de la corruption, Ministère Fédéral de l'Intérieur,  
Allemagne)**





## **Séminaire régional pour les hauts cadres de l'administration**

**UnIDem Med**

**THEME 3**

### **L'INTEGRITE, PIERRE ANGLAIRE DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE : DES STANDARDS A LA PRATIQUE**

**La prévention de la corruption au sein de l'administration fédérale allemande**



# La République fédérale d'Allemagne



**Superficie 357.376 km<sup>2</sup>**

**Population (30 juin 2016)  
82,3 millions**

**Pop. active (2<sup>e</sup> trimestre 2017)  
44,2 millions**

Source : Office fédéral des statistiques

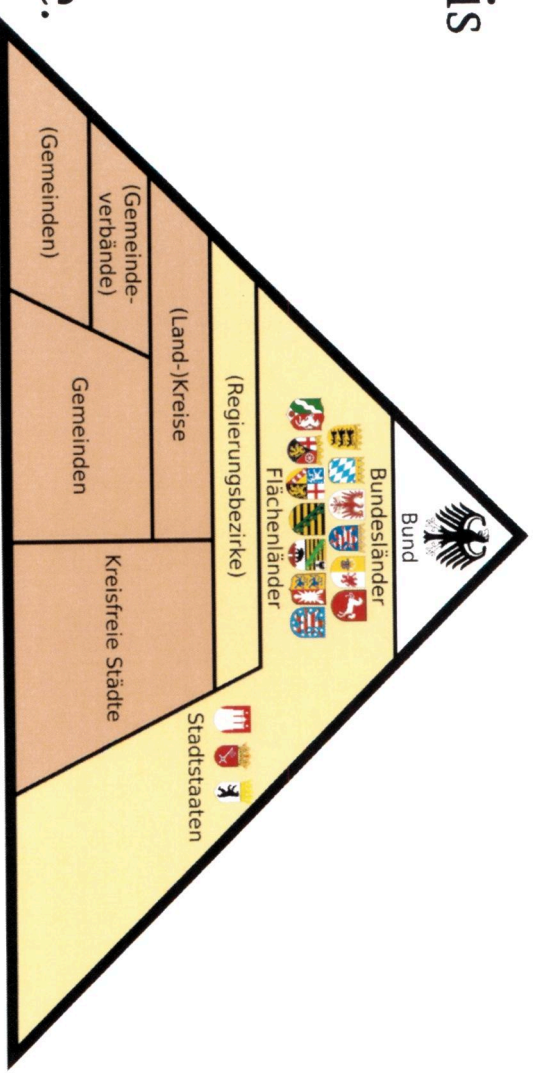


# L'administration publique

L'administration comporte trois

« niveaux » :

- l'administration fédérale,
- l'administration des Etats fédéraux (Länder),
- l'administration communale.



Source: [https://de.wikipedia.org/wiki/Land\\_\(Deutschland\)](https://de.wikipedia.org/wiki/Land_(Deutschland))

Chacun de ces niveaux a des compétences clairement définies.

Il ne s'agit pas d'une structure hiérarchique.



# La fonction publique en Allemagne

(30 juin 2016)

**Agents de la fonction publique**  
(Fédération, Etats fédéraux,  
communes, forces armées)

Source : Office fédéral des statistiques

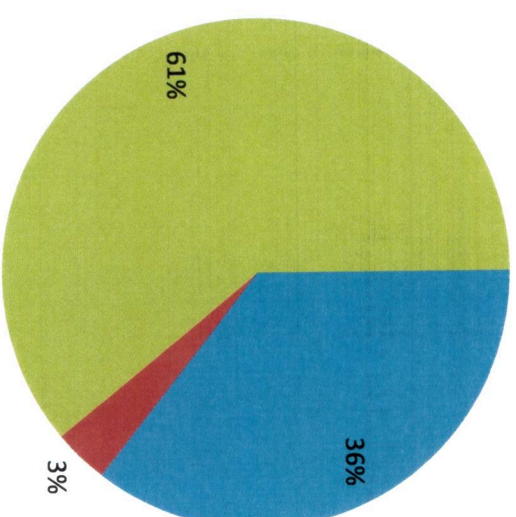
**Total 4, 689 millions**

**dont :**

Fonctionnaires, juges,  
procureurs 1 672 700

Militaires 163 800

Salariés de la  
fonction publique 2 852 600



■ Fonctionnaires, juges,  
procureurs

■ Militaires

■ Salariés de la fonction  
publique



# Ministère fédéral de l'Intérieur

## Division O 4

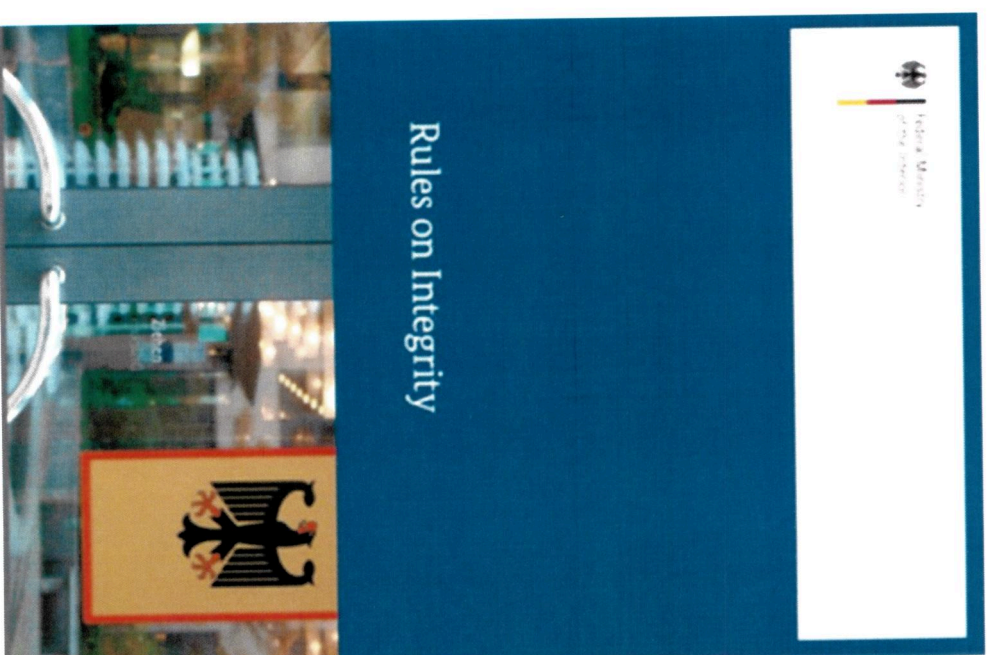
- **Élaboration et mise à jour des règles en matière d'intégrité**
- **Point de contact pour les questions relatives à la prévention de la corruption**
- **Représentation du gouvernement allemand au sein de commissions internationales**
- **En charge des questions de parrainage/financement (« sponsoring ») pour le Ministère Fédéral de l'Intérieur**
- **Marchés publics**



Ministère fédéral  
de l'Intérieur

# Règles destinées à l'administration fédérale

[http://www.bmi.bund.de/EN/Topics/  
Administrative-Reform/Integrity/  
integrity\\_node.html](http://www.bmi.bund.de/EN/Topics/Administrative-Reform/Integrity/integrity_node.html)





## Définition de la corruption

« L'abus d'une position de confiance dans l'économie, l'administration ou la politique dans le but d'en retirer ou d'assurer, pour soi ou pour un tiers, un avantage indu, tangible ou intangible. »

Cadre pénal (Code pénal allemand StGB)

- Art. 331 (acceptation d'un avantage) ;
- Art. 332 (corruption passive) ;
- Art. 333 (octroi d'un avantage) ;
- Art. 334 (corruption active) ;
- Art. 108e (corruption passive et corruption d'élus) ;
- Art. 246 (détournement de fonds) ;
- Art. 263 (fraude) ;
- Art. 266 (malversation).



# Les chiffres de la corruption en Allemagne

## Au niveau fédéral

- 580.894 employés
- 49 personnes ont fait l'objet d'une instruction préparatoire (0,006 %)
- clôture de 35 instructions en 2016 (sanctions prononcées dans 43% des cas)



## À tous les niveaux

- env. 4,69 millions agents de la fonction publique
- 999 personnes soupçonnées d'être « demandeur » au sein de la fonction publique (0,02 %)
- 1.508 personnes soupçonnées d'être « donneur » au sein de la fonction publique (0,03 %)

# Les chiffres de la corruption en Allemagne

## Bénéficiaires (999) :

- 33 % à un poste de direction
- 61 % à ce poste depuis 3 ans ou plus
- dans 77 % des cas, avantage sous la forme d'une somme d'argent
- montant des avantages octroyés: 74 millions d'euros.



## Donneurs (1.508) :

- 36 % à un poste de direction
- l'administration publique constitue la cible principale (63 %)
- objectif de la corruption :
  - licences/autorisations (39 %)
  - passation d'un marché (36 %)
  - diminution de charges (6 %)
- montant des avantages octroyés : 60 millions d'euros.

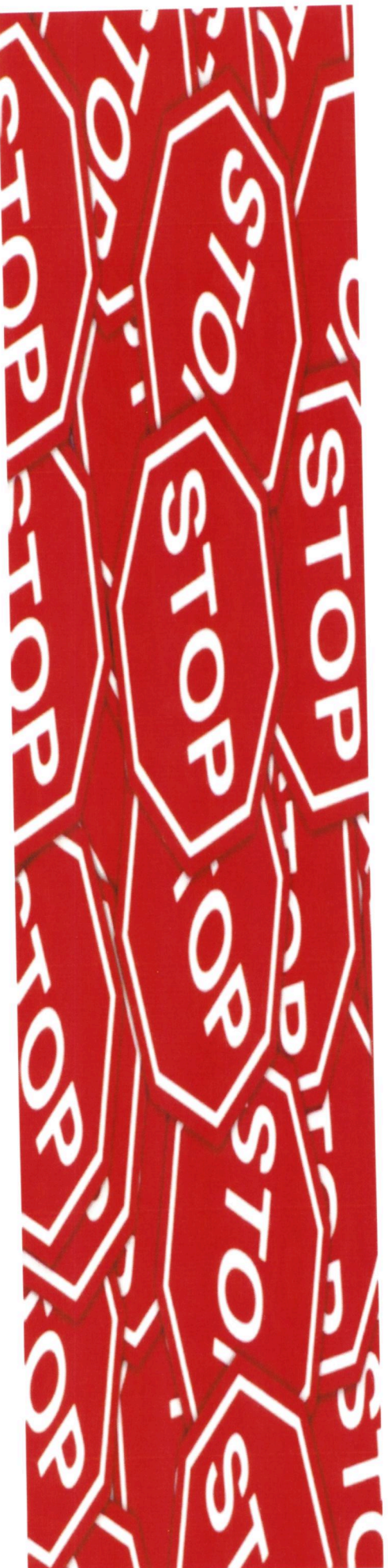




Ministère fédéral  
de l'Intérieur

# Mesures de lutte contre la corruption

au sein de l'administration fédérale  
conformément à la directive  
visant la prévention de la corruption







# I. Analyse et évaluation des risques

## Principe de base :

Toute personne impliquée dans les processus de décision, notamment dans le cadre d'appels d'offres et d'octroi d'une subvention publique, est susceptible d'abuser de sa position.

Par conséquent :

- Chaque poste (et non pas chaque personne) fait l'objet d'un examen tous les cinq ans afin d'identifier les dangers de corruption.
- Il est recommandé de consigner les résultats dans la base de données des ressources humaines.
- Tout examen positif est suivi de mesures.

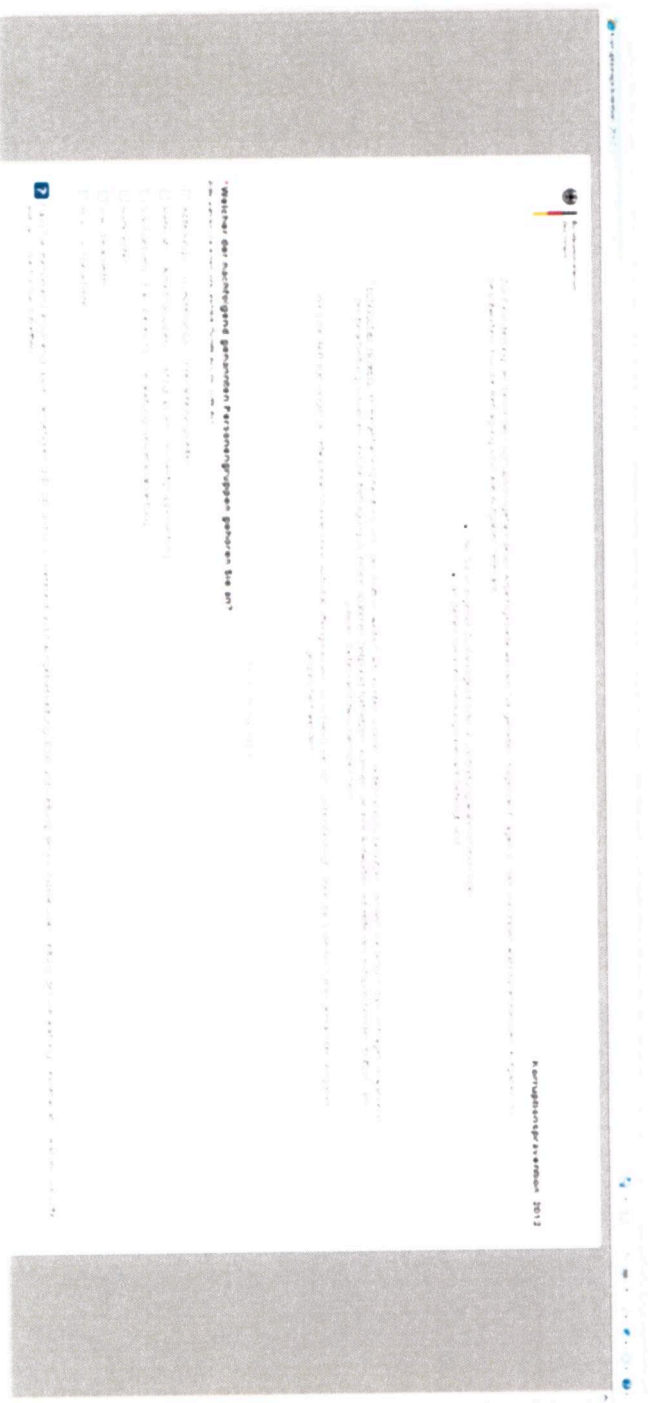
On considère qu'env. 10 % des postes du ministère fédéral de l'Intérieur sont exposés à un risque de corruption.



# I. Analyse et évaluation des risques

## Notre expérience :

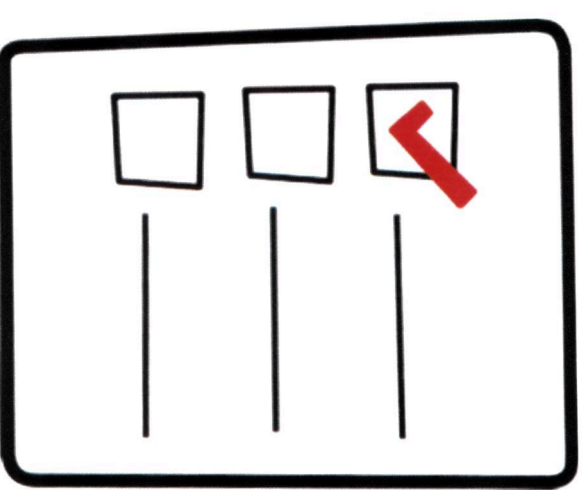
- très bon accueil auprès des employés et taux de réponse élevé
- ne prends pas beaucoup de temps
- effet préventif





## II. Mesures

- Sélection rigoureuse du personnel
- Rotation du personnel (obligation de documenter les exceptions)
- Principe du suivi multi-personnes
- Travail d'équipe
- Transparence des décisions
- Mesures de formation (continue)
- Interlocuteur pour les questions relatives à la prévention de la corruption
- Organe chargé de prévenir la corruption
- Révision interne







## II. Mesures

Mesures spécifiques dans les cas où la rotation du personnel n'est pas possible et dans les cas où d'autres raisons le justifient :

- rotation des tâches au sein de la division
- renforcement du contrôle et de la surveillance
- nouvelle répartition des compétences et des responsabilités



Toutes les mesures prises doivent être documentées dans un rapport annuel à l'attention du Parlement.



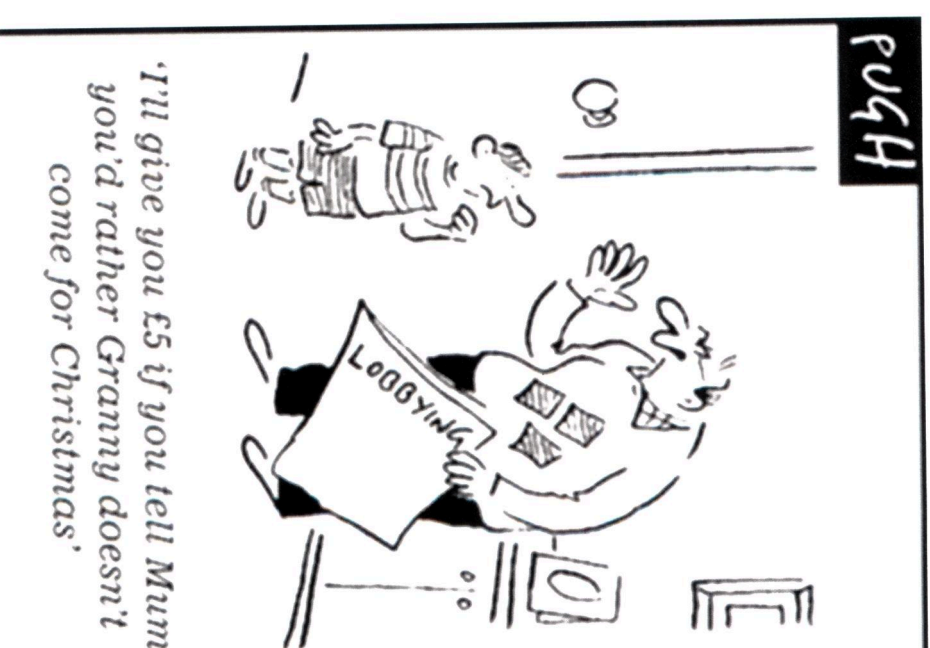
**Autres aspects  
relatifs à la prévention de la corruption  
et à l'intégrité  
au sein de l'administration fédérale**





## I. Règles concernant :

- les conflits d'intérêts
- les dons et rémunérations
- les activités annexes et les activités exercées à l'issue d'un mandat ou d'un poste ;
- les lanceurs d'alerte
- le parrainage/financement (« sponsoring »)



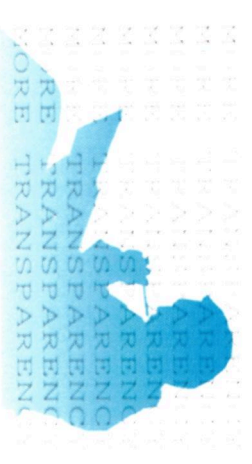
« Je te donne 5 livres si tu dis à Maman que tu ne veux pas que Mamie vienne à Noël. »





## II. Transparence

- Transparence des salaires
- Publication du budget
- Remise obligatoire de nombreux rapports au Parlement
- Publication de rapports sur la prévention de la corruption, le parrainage et le recours à des personnes externes ;
- Loi sur la liberté de l'information ;
- Publication de résultats d'évaluations internationales (GRECO, CNUCC).





## III. Activités et obligations à l'échelle internationale

- Ratification de la CNUCC en novembre 2014
- Préparation du 2e cycle d'évaluation de la CNUCC, notamment sur la prévention de la corruption
- Participation active au GRECO et préparation du 5e cycle d'évaluation du GRECO («Prévention de la corruption et promotion de l'intégrité au sein des gouvernements centraux (hautes fonctions de l'exécutif) et des services répressifs»)
- Participation aux groupes correspondants de l'OCDE et à d'autres commissions internationales (G20, G7, UE)





Ministère fédéral  
de l'Intérieur

**Merci pour votre attention !**

**Des questions ?**